

satisfaire une obligation politique envers la province de Québec. Mais, monsieur l'Orateur, nous devons subir les conséquences de cette action. Le premier ministre (M. Trudeau) avait quelque chose à dire là-dessus. En effet, chaque fois qu'il est question de chômage dans les discours du premier ministre ou de l'un des autres membres du cabinet, le ministère de l'Expansion économique régionale est mis en vedette. C'est la panacée du gouvernement pour guérir le chômage et les problèmes qu'il engendre.

M. Woolliams: Seulement neuf députés à la Chambre.

M. McGrath: Tous les jours, les banquettes ministérielles sont vides à la Chambre. Le plus que nous pouvons espérer avoir est dix ministres, mais il y en avait 18 en Saskatchewan. Dans son discours en Saskatchewan, au sujet de la politique gouvernementale pour combattre le chômage, le premier ministre a déclaré:

1. Créer de nouveaux emplois dans les régions et les industries canadiennes les plus durement touchées par le ralentissement économique; et
2. Fournir une assistance supplémentaire aux Canadiens les plus durement frappés.

Monsieur l'Orateur, je prétends que le gouvernement a raté ces deux objectifs. Si le temps me le permet, je montrerai comment il n'a pas réussi à atteindre le premier objectif. Dans le deuxième domaine, il a échoué en négligeant d'accorder davantage aux provinces en vertu du régime d'assistance publique du Canada, afin qu'elles puissent acquitter le coût extraordinairement élevé de l'assistance sociale en raison de la hausse du chômage suscitée par le gouvernement. Il a échoué dans le premier cas, comme le révèlent le plus récents chiffres montrant la répercussion de la loi sur les subventions au développement régional jusqu'au 30 novembre 1970. Ces chiffres montrent sans équivoque que le programme ne crée pas d'emplois dans les régions défavorisées, mais dans celles où il y a le plus d'emploi et le moins de chômage. Par exemple, le nombre moyen d'emplois créés à la suite de chaque demande a été de trois à Terre-Neuve, de 26 à l'Île-du-Prince-Édouard, de 20 en Nouvelle-Écosse, de 19 au Nouveau-Brunswick, de 60 au Québec et de 77 en Ontario. Cette dernière province avait le moins de chômage et le plus d'emploi. C'est dans cette province qu'on a créé le plus d'emploi par demande en vertu du programme. Il en est de même dans tout le pays.

• (8.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui dire que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député poursuive?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour une minute.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de l'indulgence de la Chambre. Je tiens seulement à clore la partie de mon intervention qui a trait à la déclaration du premier ministre au sujet du succès que les politiques du gouvernement en matière de développement régional auraient obtenu en créant de nouveaux emplois. Ce que je voulais prouver, c'est que le nombre de nouveaux emplois pour chaque demande de subvention a été le plus

élevé dans les provinces où le chômage est le moins important et le plus bas dans les provinces où le chômage est le plus élevé.

Je crois que les chiffres que j'ai consignés au compte rendu, depuis ceux relatifs à Terre-Neuve, province où le chômage est le pire au pays et où le nombre d'emplois pour chaque demande de subvention a été le moins élevé, jusqu'à ceux de l'Ontario où le chômage est le moins élevé au Canada et où le nombre d'emplois pour chaque demande de subvention a été le plus haut, témoignent bien de l'échec du programme de subventions au développement régional. Au cours de débats à venir, je verserai au compte rendu d'autres chiffres qui démontreront la futilité et l'échec total des politiques du gouvernement en matière de développement régional devant les problèmes extrêmement sérieux que pose le chômage au Canada. Ces chiffres démontreront plus précisément l'échec de la politique gouvernementale en matière de développement régional eu égard à l'obligation que lui avait faite le Parlement, soit l'obligation de créer un tel climat économique dans les régions défavorisées du pays que les gens puissent y trouver des emplois convenables.

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mes remarques ne dépasseront pas la limite de temps allouée aux députés pour le présent débat.

Puisqu'il s'agit d'une journée consacrée à l'opposition, il est bien normal que les députés de l'opposition soient présents en plus grand nombre que les ministériels. La raison de cela est simple; c'est qu'on veut exposer ses griefs contre le gouvernement.

La critique est bien facile à faire, et je trouve plutôt étrange que les députés de l'opposition fassent aujourd'hui ce qu'ils ont toujours fait, c'est-à-dire une critique souvent sans valeur et sans fondement. Il est toujours facile de critiquer lorsqu'on est dans l'opposition, parce qu'on rêve toujours d'être un jour de ce côté-ci de la Chambre.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, d'un mot de Jean Rostand, que je citais vendredi dernier: La science a fait de nous des dieux avant de nous avoir rendus dignes d'être des hommes. Je pourrais dire, en parlant des députés de l'opposition, que la politique a fait d'eux des dieux avant d'en avoir fait de vrais politiciens. C'est peut-être la raison pour laquelle leur cote d'écoute n'a pas été tellement grande auprès du gouvernement et que leurs critiques, qui pourraient souvent être saines, démontrent le plus souvent presque de la haine et de l'irresponsabilité.

L'honorable ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Munro) a déposé à la Chambre, il n'y a pas tellement de temps, un Livre blanc sur la sécurité sociale que je pourrais qualifier de chef-d'œuvre. Ce sujet était à l'étude depuis plusieurs années, et la politique du gouvernement a été bien établie. Étant donné les moyens fiscaux à sa disposition, c'était la meilleure politique que le gouvernement fédéral pouvait adopter en vue d'aider les citoyens défavorisés. Il a accepté comme principe la redistribution, la sélectivité contre l'universalité. Il s'agit là d'un principe qui est tout à son honneur, et ce sans grever davantage le budget de nos concitoyens.

Ces divers programmes vont injecter presque un demi milliard de dollars dans l'économie au bénéfice des défa-